

Dénoncer ce n'est pas « stooler »

Que tu sois victime ou témoin d'intimidation, tu as un rôle à jouer. Il y a une différence entre rapporter une situation, c'est-à-dire révéler de l'information dans le but de nuire ou de faire punir une personne (stooler) et signaler une situation dans le but de recevoir de l'aide ou d'aider une autre personne.

Signaler une situation permet à un adulte de protéger une victime et permet d'offrir à chacun, victime et agresseur, la possibilité de recevoir une aide appropriée à sa situation.

L'INTIMIDATION
C'EST FINI



Pour les parents...

On garde l'œil ouvert. Il faut être attentif aux signes qui pourraient révéler un problème (l'enfant est triste, il arrive à la maison en pleurant, ses notes baissent, ne veut plus aller à l'école).

On engage un dialogue. On lui parle de notre inquiétude face à sa tristesse et on lui demande ce qui se passe. On lui pose des questions sur ce qu'il vit sans banaliser la situation ni la dramatiser.

On tente d'identifier les solutions possibles avec notre enfant. On le rassure en lui faisant comprendre qu'il n'est pas seul. On l'incite à en parler avec un adulte de l'école ou sinon, on prend les devants en communiquant avec la direction ou un intervenant.

<http://esdp.ca/comite-intimidation>

Des ressources pour t'aider



1 888 505-1010

TEL-JEUNES
1 800 263-2266



Le comité intimid'action

Nous sommes là pour toi!

Laurie Bergeron, policière-éducatrice
Kathya Bouchard, TES
Nicole Drouin, AVSEC
Julie Guérin, TES
Christine Bouchard directrice adjointe
Édith Primeau, TTS
Pascale Rochefort, surveillante d'élèves
Sylvie St-Pierre, enseignante
Vicky Tremblay, TTS



Le comité
intimid'action

moi
j'agis
.com

École secondaire du Plateau

418 665-3791

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Il s'agit d'intimidation lorsqu'un jeune ou un groupe de jeunes exerce de façon répétitive un harcèlement physique ou psychologique sur un ou plusieurs jeunes.

La direction de l'école s'engage...

... à prendre les moyens nécessaires afin de prévenir et d'enrayer tous gestes ou paroles d'intimidation et de violence. Nous nous engageons également à communiquer avec les parents dès qu'une situation d'intimidation ou de violence nous est signalée.

Taquiner ou intimider ?

S'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne n'est pas de l'intimidation. Par contre, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et s'il est fait dans l'intention de blesser.



Différents types d'intimidation



1) Intimidation directe

Elle a lieu en présence de la victime par des gestes, des paroles et des actions apparentes. Par exemple, pousser, frapper, abîmer, détruire ou voler ses biens, se moquer, insulter, commettre des gestes humiliants ou menaçants envers une personne.

2) Intimidation indirecte

Elle a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence. Par exemple: exclure ou rejeter une personne, ignorer ou couper le contact avec elle, médire ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet, nuire à sa réputation, lui jouer de mauvais tours à son insu, manipuler les personnes autour d'elle.

3) Cyberintimidation

C'est l'utilisation d'Internet dans le but d'intimider ou de harceler une ou des personnes. Elle se présente sous 2 principales formes: des menaces ou des insultes envoyées directement par courriel ou par clavardage ou soit des rumeurs qu'on fait circuler et qui portent atteinte à la réputation d'une personne.

Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) peuvent devenir néfastes lorsqu'ils sont mal utilisés.

Tu te dois d'y porter une attention particulière.

Les conséquences de l'intimidation

Tu peux te sentir humilié, déprimé. Tu peux avoir peur, éviter d'aller dans certains endroits ou ne plus vouloir aller du tout à l'école. Tu peux avoir de la difficulté à te concentrer et tu peux même avoir des maux physiques tels que le mal de cœur et le mal de ventre.

Rappelle-toi!

Tu n'es pas responsable des comportements d'intimidation commis à ton égard. **Ce n'est pas de ta faute.**

Tu ne mérites pas d'être victime et tu as le droit d'être en sécurité. **C'est parfaitement correct de demander de l'aide.**

L'intimidation est une forme de violence et la violence n'est jamais acceptable, peu importe les circonstances.

Parles-en!

T'isoler et garder le silence ne permettent habituellement pas aux personnes qui t'intimident d'arrêter. Si tu ne dis rien, tes amis ou les personnes qui t'entourent n'en sauront rien et ne pourront pas te venir en aide.

Il faut briser la loi du silence et en parler.

Tu peux consulter un adulte de ton entourage qui t'aidera à trouver des moyens pour te protéger et mettre fin à une situation inacceptable.